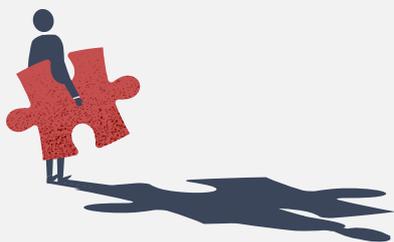
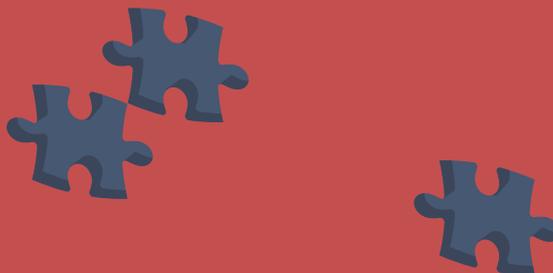




Fédération Belge
des Fondations
Philanthropiques
ASBL

Groupe de travail Gestion de patrimoine



**Relever l'ambition sociétale des
actifs sous gestion de ma fondation :**

Pourquoi intégrer des critères extra-financiers ?



Avec le soutien de la



Liste des publications

Collaborer avec mon gestionnaire d'actifs - Mars 2024

Pourquoi intégrer des critères extra-financiers ? - Mars 2024

Table des Matières

5	1. A propos de ce mémento
5	1.1. Objectif
5	1.2. Réalisation
5	1.3. Evolution
6	2. Pourquoi intégrer des critères extra-financiers dans mes investissements ?
	10 raisons :
6	2.1. Parce que la situation sociale et environnementale est sans appel
6	2.2. Pour mobiliser toutes les ressources de ma fondation et accroître son impact global
7	2.3. Pour renforcer la mission de ma fondation
7	2.4. Parce qu'investir le patrimoine de ma fondation est un puissant levier de changement
8	2.5. Parce que les fondations ont un potentiel considérable et des atouts particuliers
8	2.6. Par cohérence, pour limiter les risques d'investir en contradiction avec ma mission
8	2.7. Parce qu'investir avec des critères ESG ne nécessite pas de sacrifier le rendement
9	2.8. Parce qu'investir avec des critères ESG contribue à anticiper des risques financiers
9	2.9. Pour ma réputation, vu les attentes croissantes envers les pratiques des fondations
9	2.10. Parce que tout le monde fait de la finance durable
10	3. Questions fréquentes... Quelles réponses fournir ?
10	3.1. Je n'ai pas confiance dans le secteur financier pour agir en matière de durabilité
10	3.2. Les notes ESG des entreprises dans lesquelles investir ne sont pas fiables
11	3.3. Il est impossible d'investir de manière durable dans un monde peu durable
11	3.4. La finance verte est omniprésente, mais notre mission est sociale
12	3.5. L'investissement socialement responsable ou durable, on n'y comprend rien

01

A propos de ce mémento

1.1. Objectif

Le but de ce mémento est d'aider les fondations à réfléchir aux valeurs, objectifs et arguments relatifs à l'intégration de critères extra-financiers dans la gestion de leur patrimoine.

Bien que cette publication ait été spécifiquement conçue pour les fondations philanthropiques, de nombreux principes, stratégies et conseils présentés peuvent également être appliqués par d'autres types d'organisations détenant des actifs significatifs et aspirant à une gestion orientée vers des objectifs sociétaux (ex : organisations sans but lucratif, autres institutions non-profit...).

Dans un monde confronté à des défis sociétaux et environnementaux majeurs, chaque fondation est encouragée à mobiliser l'ensemble de ses ressources au service de sa mission d'intérêt général spécifique, bien sûr, mais également de sa responsabilité sociétale élargie. Aujourd'hui, la gestion des actifs financiers ne peut se limiter à des considérations purement économiques ou financières. L'intégration de critères extra-financiers dans la stratégie d'investissement des fondations revêt une importance croissante, que ce soit pour aligner leurs investissements sur leurs valeurs sociétales, limiter les risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) ou contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette publication explore les raisons fondamentales pour lesquelles il est essentiel que les fondations relèvent l'ambition sociétale de leurs actifs sous gestion, contribuant ainsi à la construction d'un avenir durable et équitable.

(1) Voir l'autre guide *"Augmenter l'ambition sociétale des actifs sous gestion de ma fondation : Collaborer avec mon gestionnaire d'actifs (Rubrique "M'initier au jargon de la finance durable")*.

NB : A noter que cette version du document (mars 2024) aborde plus spécifiquement l'investissement responsable, l'investissement durable et, partiellement, l'investissement à impact. Cette version n'approfondit pas les stratégies d'investissement à impact prioritaire (ou 'impact first investing') (explication (1)).

1.2. Réalisation

Le groupe de travail « Gestion de Patrimoine » de la Fédération Belge des Fondations Philanthropiques (FBFP) vise à favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre fondations concernant l'opportunité de combiner des critères extra-financiers (sociétaux) et financier dans la gestion de leur patrimoine.

Ce « mémento » s'appuie en particulier sur les principaux apprentissages du Groupe de la Travail sur la période 2021-2023 qui relèvent de cet objectif. Il est réalisé par la Fondation pour les Générations Futures, qui a initié et préside le groupe de travail, avec le soutien du Secrétariat de la FBFP.

1.3. Evolution

Toutes questions et suggestions d'améliorations sont bienvenues et peuvent être envoyées au Secrétariat de la Fédération à info@lesfondations.be.

Ce document pourra éventuellement évoluer à l'avenir afin d'approfondir davantage les enjeux clés relatifs à une stratégie incluant différentes formes d'investissements à impact, que l'impact soit prioritaire sur le rendement (impact first investing) ou considéré au même titre que celui-ci (impact driven investing) : mesurabilité de l'impact, additionalité de l'impact, stratégies des investissements impact first en termes financiers et extra-financiers.

02

Pourquoi intégrer des critères extra-financiers dans mes investissements ? 10 raisons :

2.1. Parce que la situation sociale et environnementale est sans appel

Le dernier rapport du GIEC (Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies) publié en 2023 alerte sur les effets catastrophiques du réchauffement climatique : incendies, inondations et pics de chaleur. Ils affirment que *« le rythme et l'ampleur de ce qui a été fait jusqu'à présent, et les plans actuels sont insuffisants pour lutter contre le changement climatique. »*

Sur les questions sociales, chaque année, le rapport de l'ONG Oxfam ⁽²⁾ nous montre de quelle manière les inégalités sont croissantes : en effet, à l'échelle de la planète, les 1% les plus riches ont accaparé près des deux tiers de l'ensemble des nouvelles richesses créées depuis 2020, soit 42.000 milliards de dollars. D'après l'ONG, en 2022 près de 700 millions de personnes étaient en situation d'extrême pauvreté dans le monde, c'est-à-dire vivant avec moins de 2,15 dollar par jour ⁽³⁾.

De manière plus globale, entre 90 et 100 milliards d'investissements sont nécessaires entre 2014 et 2030 pour atteindre les Objectifs de Développement Durable de l'ONU ⁽⁴⁾.

La finance et la manière dont nous investissons ont des conséquences sur ces réalités environnementales et sociales. Elles peuvent contribuer à aggraver les problèmes... ou renforcer les solutions.

2.2. Pour mobiliser toutes les ressources de ma fondation et accroître son impact global

Selon le modèle le plus courant de gestion des ressources d'une fondation (distributrice), la plupart du personnel se concentre sur les dépenses d'une proportion marginale de nos actifs totaux - parfois de l'ordre de 4 % seulement. Le reste de nos ressources (actifs financiers) sont supervisées par un petit nombre de membres du conseil d'administration et confiées à des gestionnaires d'actifs externes.

⁽²⁾ [Oxfam \(2023\) La loi du plus riche](#) ⁽³⁾ [Oxfam \(2023\) La pauvreté dans le monde n'est pas une fatalité](#) ⁽⁴⁾ World Investment Report 2014, UNCTAD

En termes de gouvernance, il est possible que les fonctions d'investissement, même bien contrôlées, occupent moins de 10 % du temps de gouvernance, les considérations stratégiques étant principalement axées sur les performances et les rendements.

Il est juste et approprié pour une fondation dynamique d'utiliser l'ensemble de ses ressources de manière encore plus efficace pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, tels que les inégalités sociales, la crise climatique ou la perte de biodiversité.

Quelle que soit sa mission, une fondation peut appliquer une méthodologie à ses investissements qui, si elle est rigoureuse, en accroît l'impact sociétal.

La finance dite socialement responsable ou durable propose une grande variété de produits et de nombreuses approches qui peuvent répondre à une diversité de besoins.

Par exemple, les 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies offrent un cadre utile pour chercher à lier une stratégie d'investissement avec l'un ou plusieurs objectifs potentiellement en lien avec la mission de la fondation.

2.3. Pour renforcer la mission de ma fondation

Les fondations actives dans des domaines d'intérêt général sont invitées à examiner comment les investissements peuvent être utilisés pour faire avancer la mission de la fondation,

Au-delà d'une action indirecte via la génération de ressources financières pour l'octroi de subventions (grants) ou d'autres actions philanthropiques, les fondations sont invitées à examiner comment leur stratégie de placements financiers peut agir directement au service de leur mission sociétale prise.

Cette mission sociétale peut être comprise :

- Soit au sens restreint (objectifs philanthropiques spécifiques selon leurs statuts) : placements focalisés sur les mêmes thématiques que les programmes philanthropiques ;
- Soit au sens large (finalité d'intérêt général, avec ou sans reconnaissance formelle du caractère d'utilité publique) : placements ayant un impact positif ou à tout le moins une absence d'impact

négatif, dans une multitude de domaines, y compris des domaines dans lesquelles elle n'est pas habituellement intentionnellement active ;

- Soit les deux : par exemple avec deux portefeuilles ou segments distincts dans leur politique d'investissements.

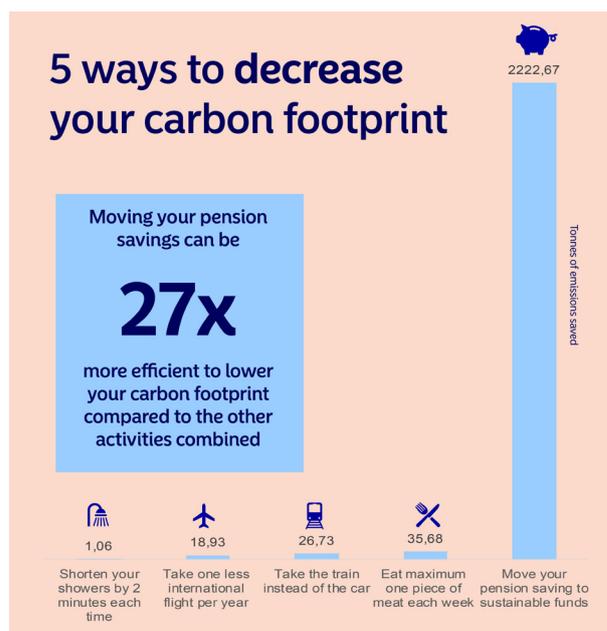
La Fondation pourra, si elle souhaite, effectuer une gradation de ses attentes de performance financière modulées en fonction de la proximité avec sa mission spécifique : plus l'investissement est proche de sa mission, moins le retour financier sur investissement attendu est élevé, jusqu'à considérer l'opportunité d'une approche 'impact first'.

2.4. Pour renforcer la mission de ma fondation

Bien qu'il soit essentiel d'adopter au quotidien des gestes respectueux de la planète et des humains, force est de constater que choisir où placer son argent peut avoir beaucoup plus d'impact.

Selon une étude de la banque Nordea (5), transférer sa pension vers un fonds durable serait 27 fois plus efficace pour réduire l'empreinte climatique qu'effectuer une somme de petits gestes au quotidien.

En appliquant cette logique aux investissements des fondations, il serait donc très utile de transférer leurs investissements traditionnels vers la finance socialement responsable ou durable, voire l'investissement à impact.



(5) Source : Nordea Group Sustainable Finance, How we calculated the 27x efficiency on sustainable savings, <https://www.deutschebank.be/dam/belgium/fr/pdf/Regnestykke-baggrund.pdf>

2.5. Parce que les fondations ont un potentiel considérable et des atouts particuliers

A niveau mondial, les fondations gèrent 0,5 % des actifs sous gestion. C'est considérable ! Les fondations ont donc un rôle fondamental à jouer dans la redirection de ces capitaux vers des entreprises qui ont pour objectif de répondre à des problématiques sociales et environnementales, ou à tout le moins n'aggravent pas la situation.

En outre, l'effet d'un changement de stratégie de placement des fondations n'est pas strictement proportionnel à leur part de marché des actifs sous gestion détenus par l'ensemble des investisseurs. Les fondations ont des caractéristiques propres (mission sociale, indépendance décisionnelle, autonomie de financement, capacité à se projeter dans le long terme) qui leur permettent, davantage que pour d'autres investisseurs, la flexibilité utile pour jouer un rôle de pionnier et contribuer aux innovations.

En matière de transformation progressive du monde de la finance, cela est également le cas, par :

- Leur stratégie d'investissements financiers (refuser d'investir dans des activités problématiques ; investir dans des solutions positives aux défis sociétaux... éventuellement pionnières) ;
- Leur stratégie philanthropique, par de possibles actions (grants ou autres) en matière de finance durable (création et diffusion de connaissances, soutien méthodologique, conscientisation des citoyens et autres acteurs, rassemblement d'acteurs, plaidoyer...).

2.6. Par cohérence, pour limiter les risques d'investir en contradiction avec ma mission

Sans contrôle extra-financier de la part des fondations sur leurs investissements, il existe un risque qu'elles financent des entreprises qui ont des comportements et répercussions sociétales allant à l'encontre des valeurs, missions et actions de la fondation, de son positionnement comme acteur au service de l'intérêt général. Un risque de détricoter d'un côté ce que l'on tente de construire de l'autre... à tout le moins un manque de cohérence.

Le Règlement européen sur les investissements durables (6), souvent appelé le "Règlement taxonomie", intègre le principe "*Do No Significant Harm*" (DNSH), en français "*Ne pas causer de préjudice important*". Il

s'agit de ne pas nuire à 6 objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. On peut étendre ce principe à l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable.

L'application de ce principe par les fondations sur leurs investissements permet d'établir un cadre afin d'éviter que leurs placements ne détruisent ce qu'elles construisent patiemment via leurs actions philanthropiques comme réponses positives à des enjeux sociétaux.

2.7. Parce qu'investir avec des critères ESG ne nécessite pas de sacrifier le rendement

Plusieurs études (7) effectuées sur des fonds de placement montrent que les produits socialement responsables sont autant, voire plus rentables que les produits d'investissement classiques. La question de la compatibilité entre investissement durable et rentabilité anime régulièrement les acteurs financiers et plusieurs pistes sont évoquées lorsqu'il s'agit de donner une explication qu'un investissement durable peut-être autant ou plus rentable qu'un investissement classique. Parmi les réponses à cette question, une étude (8) indique qu'un score ESG (Environment, Social, Governance) positif d'une entreprise est corrélé à un moindre coût du capital, une meilleure performance opérationnelle et une meilleure performance du prix de l'action.

A titre d'exemple, la Fondation Mistra basée à Stockholm a dévoilé dans un rapport (9) une analyse de la performance de ses mandats gérés avec des critères ESG par rapport à des produits de référence. La fondation conclut que la composante ESG a eu une influence négligeable sur la performance financière de son portefeuille (6 cas où le portefeuille a le même résultat que la référence choisie, un cas où la performance est meilleure et deux cas où elle est légèrement inférieure). Dans presque tous les cas, la composante ESG ne contribue pas à un risque plus élevé.

Investir de manière durable est généralement compatible avec un risque financier modéré et une performance financière acceptable sur le long terme. Ceci permet aux fondations de continuer à allouer vers

des projets en lien avec leur mission les rendements financiers issus de leurs placements dans des produits dits socialement responsables ou durables.

2.8. Parce qu'investir avec des critères ESG contribue à anticiper des risques financiers

La diligence raisonnable extra-financière qui contribuerait à une saine gestion financière ? Les recherches de l'UNPRI et de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI) (10) ont démontré que ne pas prendre en compte le climat comme facteur d'influence sur le rendement financier irait à l'encontre de l'obligation fiduciaire (11).

L'on parle également de « stranded assets » (« actifs échoués ») pour faire référence à des actifs financiers qui perdent de la valeur en raison, notamment, de risques liés à l'environnement, aux aspects sociaux ou à la gouvernance. Ils constituent dès lors à terme des risques financiers importants.

Par exemple, un budget carbone compatible avec un objectif de limitation du réchauffement climatique mondial à 2°C rendrait la grande majorité des réserves fossiles 'stranded' ou 'échouées' : pétrole, gaz et charbon qui seront littéralement impossibles à brûler sans une technologie coûteuse de capture du carbone, elle-même actuellement aléatoire et dont le coût modifierait les paramètres économiques mêmes des combustibles fossiles. Or la valorisation des actifs des entreprises pétrolières, par exemple, se base sur l'idée que leurs réserves prouvées seront exploitées. Cette situation crée ainsi une « bulle carbone ».

2.9. Pour ma réputation, vu les attentes croissantes envers les pratiques des fondations

Les fondations se préoccupent-elles de leur réputation externe et de ce que pensent d'elles leurs parties prenantes ? Doivent-elles s'imposer des normes plus strictes que les autres investisseurs ?

Le contexte dans lequel les fondations évoluent change. Les parties prenantes des fondations (staff, partenaires, citoyens...) attendent davantage de transparence mais aussi de cohérence dans la manière dont les fondations (et d'autres investisseurs et acteurs) incarnent leurs valeurs d'intérêt général dans l'ensemble de leurs activités.

Les régulateurs évoluent également. Les fondations bénéficient d'un cadre réglementaire généralement favorable, notamment en terme fiscal, mais rien n'est gravé dans le marbre.

Aujourd'hui, il ne suffit pas -ou plus- de faire le bien en apportant un soutien financier aux autres. Il est essentiel pour les fondations de réfléchir à la manière dont elles incarnent leurs valeurs dans tout ce qu'elles font, y compris la manière dont elles investissent leurs actifs, en toute transparence envers leurs parties prenantes.

Tisser la confiance se construit patiemment et peut se détricoter rapidement. Pour éviter de s'exposer à des risques de réputation, par négligence ou absence de stratégie à la hauteur des attentes des parties prenantes, une réorientation peut s'avérer nécessaire pour s'assurer que les investissements soient considérés avec une rigueur considération équivalentes à celles placée dans l'octroi de soutiens financiers et autres actions philanthropiques.

2.10. Parce que tout le monde fait de la finance durable

Le mouvement vers la finance durable a été progressif depuis plusieurs décennies, et il s'est fortement accéléré ces dernières années grâce à la prise de conscience de l'urgence climatique et grâce aux nouvelles réglementations européennes. Les produits financiers socialement responsables ou de finance durable ne sont plus des produits de niche.

Fin 2022, les fonds intégrant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur processus de sélection comptaient pour 33 % des actifs sous gestion selon la FSMA (12).

(6) Règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Taxonomy Regulation »), entré en vigueur le 12 juillet 2020.

(7) [ESG and financial performance: Aggregated evidence from more than 2000 empirical studies](#), Journal of Sustainable Finance & Investment, 2015

(8) [From the Stockholder to the Stakeholder, How Sustainability Can Drive Financial Outperformance](#), University of Oxford & Arabesque Partners, 2015

(9) 2011 review of the sustainable investment performance of external asset managers, Mistra, 2011

(10) [Institutional Asset Owners: Approaches to setting social and environmental goals](#), Global Impact Investing Network, 2021

(11) Obligation fiduciaire = une acceptation de la responsabilité d'agir uniquement au mieux des intérêts d'une autre personne ou entité. Pour le conseil d'administration d'une fondation, concernant la gestion de son patrimoine financier, cette obligation a souvent été réduite à l'idée de donner la priorité au rendement financier.

(12) Belgian public open-ended investment funds Quarterly dashboard, Q4 2022

Questions fréquentes...

Quelles réponses fournir ?

3.1. Je n'ai pas confiance dans le secteur financier pour agir en matière de durabilité

Le secteur financier est régulièrement accusé de faire du greenwashing (ou social-washing). Il est certain que quelques acteurs profitent de l'engouement pour la finance durable pour proposer des produits socialement responsables sans mettre en œuvre des procédures sérieuses.

Heureusement, il existe désormais un meilleur encadrement de la notion de finance durable. Vous pouvez par exemple commencer par regarder les produits financiers qualifiés d'article 8 ou d'article 9 car ils intègrent des critères ESG dans leur processus de sélection des actifs.

Par ailleurs, il existe des labels de finance durable regroupant des produits financiers qui répondent à un cahier des charges. Un Ecolabel au niveau européen est également en cours de construction. Depuis 2023, les gestionnaires des fonds doivent donner le niveau d'alignement des fonds avec la taxonomie verte de l'Union Européenne afin de montrer à quelle hauteur un portefeuille investit dans des activités considérées comme durable par l'Europe.

Plusieurs organisations de la société civile réalisent des analyses sur la finance durable utiles pour les investisseurs. Notamment :

- **Financité** édite chaque année un rapport sur la qualité des produits financiers socialement

responsables disponibles en Belgique et met à disposition des résultats (allant de 0 à 4 étoiles) sur son site internet ⁽¹³⁾.

- **FairFin** réalise le scan des banques ⁽¹⁴⁾ en partenariat avec Financité, Bond Beter Leefmilieu, CNCD-11.11.11, Amnesty International, Oxfam Belgique, Netwerk Bewust Verbruiken et la CSC-ACV. Le Scan des banques évalue les performances de 9 banques actives en Belgique sur 8 thématiques de développement durable. La stratégie d'investissements adoptée par la banque est un facteur clé dans ce classement.
- **Ethibel**, en collaboration avec l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et l'Université d'Anvers, publie chaque année une étude ⁽¹⁵⁾ sur l'épargne et l'investissement durable en Belgique.

Ces sources d'expertise indépendantes des banques et gestionnaires d'actifs permettent de mettre en perspective le discours que les acteurs financiers ont sur leurs propres produits et contribuer à questionner vos gestionnaires d'actifs.

3.2. Les notes ESG des entreprises dans lesquelles investir ne sont pas fiables

Les grandes entreprises dans lesquelles vous pouvez potentiellement investir reçoivent une note ESG produite par des agences de notation extra-financières.

Selon leur méthodologie, toutes les entreprises ne sont pas notées de la même manière et il arrive que surviennent de grandes différences entre la note ESG produite par une agence de notation et une autre.

Heureusement, la réglementation européenne cherche à harmoniser au maximum le reporting et développe un outil appelé ESRS (16) qui vise à améliorer la comparabilité des entreprises entre elles. De plus, la directive européenne CSRD (17) va permettre de mieux encadrer le reporting fait par les entreprises elle-même au sujet des critères ESG.

Dans tous, les cas, il est recommandé de demander à son gestionnaire d'actif de s'appuyer sur plusieurs agences de notation extra-financières pour sélectionner les actifs durables qu'il intègre dans ses portefeuilles.

Enfin, il est possible de demander à son gestionnaire d'actif s'il peut produire un rapport d'impact des produits financiers durables dans lesquels vous investissez afin de déterminer de quelle manière votre argent participe à la transformation de l'économie pour la rendre plus durable.

3.3. Il est impossible d'investir de manière durable dans un monde peu durable

Il est vrai que, vu les constats posés au début de ce document, notre économie et les pratiques des acteurs qui la composent sont pour la plupart peu durables. Néanmoins, l'important est de les aider à se transformer progressivement pour qu'ils transforment à leur tour l'économie afin qu'elle soit plus respectueuse de l'humain et de la planète.

Ainsi, il importe d'envoyer un signal clair aux gestionnaires d'actifs afin que vos investissements contribuent à la transition vers une économie durable pour les générations présentes et à venir.

Vous pouvez par exemple investir dans des entreprises qui affectent une grande partie de leurs investissements

vers le développement d'activités durables (cette donnée sera disponible grâce à la taxonomie européenne) ou vous pouvez engager une démarche d'engagement actionnarial avec votre gestionnaire d'actif pour pousser les entreprises à modifier leurs comportements.

3.4. La finance verte est omniprésente, mais notre mission est sociale

L'ISR est une combinaison entre l'analyse fondamentale classique, l'engagement actionnarial et la prise en compte de facteurs ESG. Il s'agit de tenir compte de toutes les parties prenantes et dimensions sociétales (employés, actionnaires, fournisseurs, la société et l'environnement) au moment de la sélection des entreprises dans le portefeuille.

Il est tout à fait possible d'appliquer des critères seulement sociaux à un investissement socialement responsable (thématique/secteur d'activité ; droits humains et droits sociaux dans l'entreprise et sa chaîne de valeur ; pratiques inclusives dans la gouvernance d'entreprise, etc.). De plus, même si beaucoup de produits financiers font la promotion de critères environnementaux, il est fort probable qu'ils prennent également en compte un socle minimum de critères sociaux.

Enfin, il s'agit de considérer aussi sa mission sociétale dans le sens large, celle d'une responsabilité globale au service de l'intérêt général : est-ce que l'investissement de mes ressources financières reflète ce caractère d'intérêt général également, au-delà de l'affectation des seuls revenus du patrimoine ?

Dans cette optique, certaines fondations ayant un objet social statutaire uniquement sur le plan social (ex : handicap) ont également adopté dans leur stratégie de placements des engagements environnementaux et climatiques marqués, tant sur le volets ISR/ESG que le volet « investissements à impact ». Leurs objectifs de performance financière varient dès lors en fonction de la proximité avec leur mission philanthropique spécifique.

(13) <https://www.financite.be/fr/article/investissement-durable-isr>

(14) Scan des banques : <https://bankwijzer.be/fr/scan-des-banques/th%C3%A8mes/transparence/>

(15) L'épargne et l'investissement durable en Belgique : Regard sur 2022, nouvelles tendances et pistes de réflexion, ERSIS, 2023

(16) <https://www.forumethibel.org/fr/publications/etudes-ersis>

(17) ESRS = European Sustainability Reporting Standards

(17) CSRD = Corporate Sustainability Reporting Directive

3.5. L'investissement socialement responsable ou durable, on n'y comprend rien

Le monde de la finance durable utilise un jargon qui peut être perçu comme complexe. Cette complexité est le signe de la grande diversité des approches existantes mais aussi du développement récent d'une réglementation complète qui amène son lot de nouveaux acronymes.

Parmi les points d'attention particulièrement utiles au moment de démarrer une démarche pour relever l'ambition sociétale des actifs sous gestion de sa fondation, il est recommandé de comprendre ceux-ci-dessous.

Dans la même série que cette publication-ci, la publication « *Relever l'ambition sociétale des actifs sous gestion de ma fondation : Collaborer avec mon gestionnaire d'actif* » (2024) vous guide à ce sujet.

Points d'attention clés :	Conseils dans la publication « <i>Relever l'ambition sociétale des actifs sous gestion de ma fondation : Collaborer avec mon gestionnaire d'actif</i> » :
Les termes fréquemment utilisés et leur sens : investissement responsable, durable, à impact...	2. M'initier au jargon de la finance durable
Les différents processus de sélection incluant des critères extra-financiers pour intégrer des entreprises dans un portefeuille	4.2. Sélectionner des entreprises pour créer un portefeuille responsable, durable ou à impact
Les différentes manières d'évaluer le score ESG de ces entreprises	5.1. La fiabilité et l'interprétation des données ESG des entreprises reprises dans un portfolio
Les ambitions du gestionnaire d'actif en matière de qualité ESG des portefeuilles	5.2. La qualité des portefeuilles durables

Remerciements

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre la Fédération Belge des Fondations Philanthropiques, dans le cadre de son Groupe de travail Gestion de patrimoine, et la Fondation pour les Générations Futures.

Ont contribué à cette publication, et sont ici chaleureusement remerciés :

- **Les représentant-e-s des fondations membres du Groupe de travail Gestion de patrimoine**, pour leurs partages de questions et d'expériences lors des rencontres du Groupe de travail ;
- **Les intervenant-e-s externes académiques, de la société civile et du monde des fondations**, pour leurs éclairages appréciés et partages d'expérience devant le Groupe de travail Gestion de patrimoine : Luc Vanliedekerke (UAntwerpen), Christel Dumas (ICHEC), Thierry Philipponnat (Finance Watch), Romain David (ULiège), Marie-Stéphane Maradeix (Fondation Daniel & Nina Carasso), Idriss Nor (Stichting DOEN), Reynald Jacobs (Fonds de soutien/Steunfonds Marguerite-Marie Delacroix), Tanguy Vanloqueren (Fondation pour les Générations Futures), Sevan Holeman (Impact Finance Belgium & BE.Impact/Solifin) ;
- **Les représentants de la Fondation pour les Générations Futures**, pour la mise en place et présidence du Groupe de travail Gestion de patrimoine : Benoît Derenne et Tanguy Vanloqueren, ainsi que pour leur travail de conception, réalisation et co-rédaction de la présente publication, appuyés dans la rédaction par l'experte externe Charlaïne Provost ;
- **Les membres du Secrétariat de la Fédération Belge des Fondations Philanthropiques**, pour leurs relectures et traductions de cette publication : Pascale Van Durme, Héloïse David, Noé Geubels ; ainsi que leur soutien logistique aux travaux du Groupe de travail Gestion de patrimoine : Pascale Van Durme, Héloïse David, Noé Geubels, Jeremy Moro, Soraya Belghazi.

Conception graphique : Bram Carton

Avec le soutien du SPW Développement Durable de la Wallonie.

Editeur : Fédération Belge des Fondations Philanthropiques asbl
Rue Brederode 21 à 1000 Bruxelles, Belgique - <http://lesfondations.be>



Creative Commons : Cette œuvre est placée sous licence CC BY 4.0. *En résumé, vous êtes autorisé à partager cette publication et à l'adapter, pour toute utilisation, pour autant que vous créditez l'œuvre et indiquez si vous la modifiez.* Licence complète consultable sur <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

Avertissement : Ce rapport ne fournit pas de conseils fiscaux, financiers ou juridiques spécifiques. Les institutions et particuliers sont vivement encouragés à consulter des conseillers compétents pour toute décision concernant leurs investissements ou leur philanthropie. Le contenu de ce document est fourni à titre d'information uniquement. Les informations contenues dans ce document sont basées sur des informations que les auteurs-trices considèrent comme fiables, mais les auteurs-trices ne déclarent pas que ces informations sont exactes ou complètes.



Fédération Belge
des Fondations
Philanthropiques
ASBL

LesFondations.be

info@lesfondations.be

Rue Brederodestraat 21,
B-1000 Bruxelles

BCE/KBO: 0870.367.340

Belfius BE10 0682 4013 0904

RPR ORB Bruxelles 0870.367.340